

PROJET INSTITUTIONNEL

du Centre de loisirs

des Franchises, Vieusseux et Villars

TABLE DES MATIERES

1. L'orientation institutionnelle et pédagogique	3
1.1 Pour qui	3
1.2 Pourquoi	3
1.3 Les valeurs.....	4
1.4 L'action associative et socioculturelle	5
1.5 L'action éducative.....	7
1.5.1 Les enfants.....	8
1.5.2 Les adolescents.....	10
1.6 La politique financière	11
2. L'organisation du Centre	12
Répartition des fonctions, compétences et tâches des partenaires internes.....	12
Introduction	12
2.1 Le pilier associatif	13
2.1.1 Rôle et compétences de l'association	13
2.1.2 Rôle et compétences de l'Assemblée générale	14
2.1.3 Rôle et compétences du Comité de gestion.....	14
2.2 Le pilier professionnel.....	16
2.2.1 Rôle et compétences du colloque	16
2.2.2 Rôle et compétences de chaque animateur.....	17

Annexes :

- Localisation géographique et zone d'influence

Le Centre de loisirs des Franchises est une association sans but lucratif, membre de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres (FCLR), ouverte à toutes les personnes intéressées.

Il est rattaché à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Les actions développées s'inscrivent dans le cadre des orientations de la Charte cantonale des centres.

Son action est rendue possible grâce aux subventions cantonales et à celles du Département municipal des affaires sociales de la Ville de Genève, par l'intermédiaire de la Délégation à la Jeunesse.

Ce projet institutionnel a été approuvé par l'Assemblée Générale du 22 mars 2005

Introduction

Ce document présente l'état actuel de notre réflexion concernant l'orientation de notre action en faveur du quartier. Il expose d'autre part l'ensemble des règles d'organisation interne. C'est la seconde version d'un travail collectif effectué entre mars 1995 et novembre 1996 par le Comité de gestion, l'équipe d'animation du Centre de loisirs des Franchises et deux intervenants extérieurs.

C'est une préoccupation de l'ensemble des bénévoles et professionnels du Centre que ce document soit renouvelé en fonction de l'évolution naturelle (autorités de tutelle, densification démographique, etc.). Nous avons effectué la mise à jour de ce document, qui sera soumis à l'assemblée générale en 2005, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de partenariat entre les communes et les associations des centres.

En 2000, au moment du 5^e anniversaire de fonctionnement du Centre de loisirs des Franchises, un premier bilan¹ de notre action fût présenté à l'Assemblée générale, qui avait pour but d'examiner la cohérence des orientations avec leur traduction concrète. Dès le départ, la priorité des habitants était d'offrir un accueil et des activités pour les enfants et les adolescents, un souhait auquel nous nous sommes efforcés de répondre en fonction de nos moyens. Par ailleurs, on peut constater que le quartier est bien doté en associations mais que celles-ci rencontrent de sérieuses difficultés à renouveler leurs équipes de bénévoles, ce qui entraîne une perte des acquis patiemment élaborés durant des années. Le bilan montrait aussi la nécessité pour notre association de se forger une identité propre, ce à quoi ce Projet institutionnel souhaite contribuer.

Nous nous fixons aujourd'hui un objectif considérable : le soutien et le développement d'actions et d'animations en collaboration avec la population élargie, en faveur de ce qui pourrait contribuer à renforcer les liens et relations entre les habitants, ainsi qu'entre tous les partenaires potentiels. C'est un défi que nous souhaitons relever pour l'avenir, tout en maintenant notre effort pour l'accueil de la jeunesse et l'organisation de manifestations festives de quartier.

Comité de gestion et équipe d'animation
Janvier 2005

¹ Rapport d'activités, Association du Centre de loisirs des Franchises, Vieusseux & Villars, 2000.

1. L'orientation institutionnelle et pédagogique

1.1 Pour qui

Depuis l'ouverture du Centre nous avons axé nos principales activités en faveur des habitants des cités des Franchises, Vieusseux et Villars, voire d'un rayon plus large que l'on pourrait appeler « zone d'influence » (cf. plan en annexe). Le choix des activités, la publicité effectuée, les contacts et les collaborations avec les autres institutions et groupements du quartier, la zone de distribution de notre journal « L'Affranchi » ; tout a été étudié pour, peu à peu, nous faire connaître et reconnaître comme une institution avec une identité proche des besoins et des aspirations des habitants du quartier et de ses environs.

Notre logique d'action et de développement institutionnel s'est donc fortement attaché à créer un sentiment d'appartenance et d'adaptabilité vis-à-vis des usagers potentiels de notre secteur d'influence.

Nous avons défini trois grandes catégories d'âges des utilisateurs du Centre : les enfants scolarisés, les adolescents jusqu'à 18 ans et les adultes. Dans notre pratique quotidienne, nous avons principalement développé des activités destinées à la première et à la deuxième classe d'âge. Par ailleurs, certaines de nos activités s'adressent à l'ensemble des usagers, c'est la catégorie « tous publics ».

Le Centre accueille également les enfants et les jeunes en collaboration avec d'autres institutions. Il est ouvert à toutes propositions émanant des usagers dans la mesure où celles-ci répondent à ses orientations générales.

Les limites d'âge peuvent être adaptées de cas en cas. C'est ainsi que nous accueillons à certaines de nos activités, de manière exceptionnelle, des enfants non encore scolarisés. Par exemple, il nous arrive d'accueillir un enfant de 4 ans suite à la demande de ses parents, et ayant un grand frère ou une grande sœur fréquentant le Centre. Il nous arrive aussi de mettre une limite d'âge minimum pour participer à certaines activités. Par exemple lors d'un camp ou d'une sortie à vélo.

D'un autre côté, certains « grands ados » ou jeunes adultes ayant dépassé les 18 ans continuent de fréquenter le Centre. Chaque situation étant particulière, nos réponses essaient de tenir compte de cette réalité de terrain et des parcours de vie individuels de chacun.

En effet, en matière de travail social, il est important de placer l'individu avec ses multiples facettes (besoins, potentiel, aspirations, particularités, etc.) au centre de notre action et de notre réflexion.

1.2 Pourquoi

Les animations du Centre contribuent à l'épanouissement individuel en renforçant le tissu social, la rencontre, l'échange, la solidarité, dans **un objectif général de prévention et de promotion de qualité de vie.**

D'une manière volontairement schématique et résumée, le Centre définit comme orientation générale de:

- favoriser la convivialité et le renforcement du tissu social au niveau du quartier ;
- favoriser la citoyenneté et l'action associative ;
- lutter contre l'exclusion et la marginalisation ;
- contribuer à l'épanouissement et au développement individuel des usagers.

Réfléchir sur le « pourquoi » revient aussi à se questionner sur ce qui pourrait être assimilé à un travail de « pompier des crises sociales ». Le rôle des centres de loisirs ne devenant plus qu'une sorte de soupape de sécurité visant à dissimuler certains dysfonctionnements de notre société. Alors que la nature même de l'animation socioculturelle tend à accompagner voire à favoriser le changement social et culturel, en soutenant des processus de participation et de mobilisation des différentes populations concernées.

Sur la base de son orientation générale et ses valeurs (énoncées ci-dessous), le Centre développe ses activités avec deux axes prioritaires : l'action éducative adressée aux enfants et aux jeunes et l'action socioculturelle destinée à toutes les populations. Ces deux lignes sont indissociables et c'est à partir d'elles que se conçoivent les projets d'animations. Toutes deux poursuivent le même objectif fondamental: **la prévention des exclusions et des tensions sociales.**

1.3 Les valeurs

Les valeurs de référence du Centre sont :

- l'épanouissement, l'écoute, l'ouverture d'esprit, la tolérance, le dialogue, la liberté d'expression ;
- l'entraide, la solidarité, l'engagement, l'apprentissage du partage, l'apprentissage de la vie en commun ;
- l'encouragement et la stimulation de la créativité, de la découverte ;
- le développement de la connaissance, l'acceptation et l'affirmation de soi ;
- la responsabilisation, l'autonomisation ;
- le respect de soi-même et d'autrui, des règles, du lieu et du matériel.

En privilégiant « l'Etre » sur « le Faire », les activités deviennent des supports à la relation.

Les valeurs prédéterminent le sens, les buts, les objectifs d'une institution à vocation socioculturelle. Les valeurs énoncées ci-dessus ont un caractère intemporel et elles sont empreintes d'idéologie, d'éthique, de déontologie voire d'utopie. Celles-ci se conjuguent et se renforcent mutuellement.

Sans valeurs communes à partager, à défendre, à promouvoir, tout notre travail sur le terrain pourrait se résumer à remplir une simple fonction de service pour des « usagers-consommateurs ».

Alors que les finalités de l'animation socioculturelle offrent des perspectives bien plus larges et revalorisantes pour tous les partenaires (voir extrait² ci-dessous) :

L'animation socioculturelle vise à :

- *mettre en relation des acteurs sociaux au sein de groupes naturels, d'associations volontaires, de collectivités locales ou d'institutions socio-éducatives, afin de favoriser la communication et la participation ;*
- *de permettre à ces acteurs de formuler leurs divers besoins et d'y répondre par eux-mêmes ;*
- *de favoriser une dynamique de l'innovation et du changement social et culturel.*

Toutes ces valeurs viennent en amont du travail effectué sur le terrain, et quelquefois, il nous semble difficile d'en voir les résultats concrets auprès des usagers. En effet, elles sont très généreuses et comportent une bonne dose de vision idéaliste de la société.

C'est pourquoi nous devons y être attentifs en travaillant avec des objectifs sur le court et le long terme. En effet, une grande partie de notre travail s'inscrit dans le présent. Nous sommes dans une échelle de temps qui peut être qualifiée : à court terme. Par exemple, lors d'un atelier bois qui va durer deux heures, nous sommes en interaction permanente avec les usagers autour d'un support à la relation, qui est la réalisation d'un objet. Ce n'est pas sur cette courte durée que nous pourrions mesurer les effets des valeurs que nous essayons de transmettre.

Alors que la transmission et l'intégration de valeurs telles que: l'entraide, la solidarité, le respect de soi-même et d'autrui, ne peuvent s'effectuer que sur le long terme, en complément à l'action éducative de la famille et de l'école. Cependant, l'ensemble des moments d'accueil, d'atelier, d'animation, etc., nous offrent de nombreuses occasions d'établir peu à peu la confiance et le respect mutuel nécessaires à la transmission et l'échange de valeurs.

1.4 L'action associative et socioculturelle

La charte cantonale définit l'action associative comme suit : « L'action associative et socioculturelle destinée à toutes les populations est un travail d'animation que développent les centres avec et pour leur base associative : animation de quartier pour le renforcement du tissu social. Les centres proposent des activités insistant sur le respect et la défense de l'identité de chacun. Ils permettent aux personnes qui se rencontrent de mieux se comprendre, s'apprécier, quelles que soient leurs différences. En redonnant à chaque individu le sentiment d'appartenance à la communauté, ils suscitent le développement des solidarités, contribuant à prévenir l'isolement ».

L'action associative doit se scinder en missions définissant les objectifs à atteindre qui sont les suivants:

- inciter et aider la population du quartier à devenir des acteurs sociaux responsables de leurs choix, à s'exprimer, à participer à la vie de la cité par la réalisation de projets

² Extrait de la brochure « Animation Socioculturelle, quelles formations pour quelles pratiques? » de la Coordination des Ecoles Suisses d'Animation Socioculturelle 1990.

- collectifs et parfois individuels, mais également en favorisant une ouverture d'esprit aux projets émanant d'autres citoyens ou mis en consultation par des instances publiques ;
- promouvoir l'expression culturelle et démocratique afin que les gens puissent s'ouvrir au monde, s'épanouir en développant leur créativité, partager plaisirs et émotions ;
 - contribuer à l'intégration des diverses populations, reconnaissant ainsi le droit à la différence, pour tendre à l'équité. Nous devons chercher à donner des chances égales à chacun ;
 - offrir un soutien aux populations fragilisées pour éviter qu'elles ne soient exclues ;
 - tendre à une amélioration de « la qualité de vie » des usagers du Centre et habitants du quartier.

Toutes ces missions ne sont réalisables que si nous agissons comme des relais d'information et que nous créons des réseaux de contacts fiables et conséquents pour contribuer à renforcer le lien social. Dans ce sens, animer signifie organiser des espaces de rencontres quels qu'ils soient, ouverts et accessibles à tous.

Cependant, c'est une tâche difficile car depuis sa création, le Centre de loisirs des Franchises essaye de créer et de maintenir un réseau en tentant de toucher toutes les populations. Malheureusement, la vie associative, en général, est en perte de vitesse et de motivation, phénomène ne laissant pas au bord du chemin les cités Franchises, Vieusseux et Villars. Déclin des associations, découragement des uns, ras le bol des autres font que le climat se prête difficilement à une vie associative prospère.

Lieu d'accueil et de rassemblement pour les enfants et les adolescents, le Centre de loisirs souhaite voir s'étoffer le panel des populations qu'il accueille en son sein et de ce fait, répondre aux missions qui lui ont été confiées. C'est pourquoi, un plan d'action a été mis en place. Un des objectifs de ce projet de développement de la vie associative est de pouvoir faire des locaux du Centre un lieu intergénérationnel, ouvert à toutes les catégories d'âge afin qu'il puisse véritablement correspondre à l'identité du quartier. La population du quartier Franchises – Vieusseux – Villars n'étant pas exclusivement constituée d'enfants et d'adolescents !

Soucieux de cette difficulté, nous souhaitons mettre ces prochaines années un accent particulier sur cet aspect. Afin d'intensifier nos efforts pour que le Centre devienne un véritable lieu d'écoute et d'expression collective, il est proposé de développer le secteur « Vie associative » selon trois axes :

- développer une stratégie de communication par le biais du journal « L'Affranchi », par une diffusion plus conséquente et systématique tout en améliorant les supports, en transmettant le projet de développement à l'ensemble de nos partenaires, en renforçant le travail de réseau et en créant des contacts solides, en utilisant les nouveaux moyens de communication comme internet ;
- prospecter et mobiliser en faisant émerger les besoins et les envies des acteurs associatifs ainsi que ceux des acteurs du quartier. L'échange des informations doit conduire à des réalisations concrètes ;
- agir. Il faut, bien entendu, poursuivre les collaborations existantes telles que les fêtes du Bonhomme Hiver, celle de l'Escalade, maintenir des réseaux comme ceux tissés avec la Société Coopérative d'Habitation Genève, le Groupement des Intérêts de Franchises – Vieusseux – Villars, les écoles, les Activités du parascolaire, etc., mais aussi proposer de nouveaux projets pour l'ensemble des générations. La commémoration, en 2005, du 10^e anniversaire du Centre de loisirs est une des actions à venir.

Consciente des difficultés actuelles de mobilisation des acteurs de la « vie associative », l'équipe en place a donc élaboré ce plan d'action qui, désormais, constitue la clef de voûte de son action associative et socioculturelle.

En ce qui concerne plus précisément la collaboration avec les institutions du quartier, elle est bien entendu déjà présente. Cependant, elle évolue et nécessite de prendre en compte de nouveaux facteurs. Le Centre propose de :

- maintenir et développer des liens, promouvoir l'échange entre les différents groupements, associations et institutions du quartier ;
- collaborer, se soutenir et contribuer au renforcement de la vie associative ;
- réunir ses énergies autour de projets communautaires et mener des actions concrètes qui intéressent les habitants ;
- promouvoir l'organisation de soirées, de semaines thématiques, de manifestations, de fêtes en commun ;
- mettre à disposition des locaux et du matériel aux habitants du quartier et autres groupements.

1.5 L'action éducative

Dans la Charte Cantonale des centres de loisirs de 1993, nous pouvons lire : « L'action éducative, complémentaire à celles de la famille et de l'école pour les enfants et les adolescents, correspond au mandat des centres. L'action éducative repose sur une relation – personnalisée ou au sein d'un groupe – dans le cadre d'un projet d'animation visant le développement personnel de tous les usagers, en particulier des enfants, pré-adolescents et adolescents ».

Dans ce cadre, que peut-on transmettre aux enfants et aux adolescents ? La question pédagogique corrélative est de savoir comment s'effectue le développement personnel des jeunes ? Comment doit-on s'y prendre pour stimuler la capacité d'apprendre ?

Il est important de considérer l'acquisition de connaissances et le développement de la pensée de l'enfant et du jeune en lien avec le champ socioculturel de façon plus large. Comment se construisent la réflexion, le jugement, la créativité intellectuelle et artistique, la technique, l'imagination, l'organisation collective et constructive de la vie sociale ?

Il y a là un véritable enjeu pour toute société, et qui prend une acuité particulière dans la nôtre puisque ces bagages culturels semblent s'enrichir et se complexifier rapidement, alors que des liens de solidarité entre les générations se trouvent pris dans de fortes tensions. Que peut faire l'animation socioculturelle ?

Les centres de loisirs sont riches de lieux informels d'apprentissage à exploiter, car le rôle de l'animateur socioculturel n'est pas de « montrer le savoir » à l'enfant, mais de permettre la mise en scène du sens et de la façon de vivre ensemble en société, d'élaborer un cadre qui permet la transmission des valeurs et qui contribue à la construction de l'identité des jeunes. Notre but est d'aider l'enfant et l'adolescent à donner un sens à son temps libre, à favoriser de nouvelles expériences dans un cadre sécurisant, à prendre de nouvelles responsabilités et à privilégier l'autonomie ; en bref, aider l'individu à devenir citoyen. Pour permettre aux participants la mise en œuvre de ces apprentissages, il est aussi important de souligner

combien ils ont besoin d'avoir des partenaires qui leur reflètent une image positive d'eux-mêmes.

1.5.1 Les enfants

Nos activités s'adressent aux enfants scolarisés, soit de 5 à 12 ans, après l'école, le mercredi et pendant certaines vacances scolaires. L'objectif principal du Centre est d'offrir aux enfants un espace et un encadrement accueillants et sécurisants, pendant leur temps de loisirs. Il s'agit aussi de leur donner l'occasion de se retrouver avec leurs copains. L'équipe d'animation s'attache à développer leur autonomie, le respect d'autrui, des règles, du lieu et du matériel. Elle reste à l'écoute de leurs préoccupations. Elle cherche à éveiller la créativité de l'enfant, son sens de la responsabilité et de la tolérance.

L'équipe du Centre, outre son rôle éducatif, a aussi un rôle préventif : face à des difficultés d'ordre familiales, relationnelles, scolaires, les enfants trouvent au Centre l'écoute et l'encouragement dont ils ont besoin. La prévention s'exerce aussi en canalisant l'agressivité, en mettant en place un cadre et des règles de vie adaptés, en organisant des activités, en favorisant l'apprentissage de la vie en groupe et en développant des relations de confiance.

Le Centre fonctionne avec deux systèmes d'accueil : l'accueil libre (voir ci-dessous) et l'accueil sur inscription (centre aéré et sorties sur inscription). Le mercredi, les enfants ont la possibilité de manger sur place en participant à la préparation du repas ou à la vaisselle.

a) L'accueil libre

L'équipe d'animation pratique l'accueil libre : l'enfant est libre dans ses allées et venues au Centre. Il peut choisir de participer ou non aux activités proposées. Il s'approprie un espace, des ressources matérielles ou des idées tout en bénéficiant de la compétence et de l'écoute d'une équipe d'animation. Laisser l'enfant choisir l'oblige à exercer son sens critique, à prendre des décisions et à s'engager.

Par l'apprentissage de certaines techniques et par le jeu, l'équipe d'animation veut développer un savoir-faire et un savoir-être chez l'enfant.

En effet, l'objectif principal de l'accueil libre est de privilégier l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant face à ses loisirs. L'accueil libre implique un contrat de confiance entre les parents, l'enfant et l'équipe d'animation, car à tout moment l'enfant peut rentrer chez lui. C'est pourquoi nous acceptons, en principe, les enfants seulement à partir de 5 ou de 6 ans (4 ans pour les activités sur inscription de type centre aéré). Cet accueil tend à correspondre à la situation géographique des bâtiments, qui permet aux enfants de fréquenter le Centre sans avoir à franchir des voies routières dangereuses. D'autre part, son caractère gratuit répond à la situation socio-économique du quartier et à une volonté de promouvoir et de garantir de bonnes conditions d'accessibilité à une majorité d'enfants.

b) L'accueil sur inscription

Le Centre propose l'accueil sur inscription seulement pour les sorties, les camps et les centres aérés. La ligne pédagogique est la même que celle de l'accueil libre, mais en l'adaptant au degré d'autonomie de l'enfant. La principale différence réside dans le fait que l'enfant est pris en charge de manière continue avec des horaires fixes. Cet accueil n'est pas privilégié pour les raisons suivantes : l'inadéquation de nos locaux pour passer des journées entières (nos locaux

sont au sous-sol, il y fait froid et il y a peu de lumière naturelle), difficulté de gérer deux groupes d'enfants avec deux statuts différents et la volonté du Comité de gestion de favoriser l'accueil libre.

c) Les liens avec les parents

Le travail permanent de l'équipe d'animation consiste à créer et à entretenir des liens avec les parents :

- elle suscite leur participation à des activités du Centre et elle cherche à les motiver pour la vie associative du quartier.
- ponctuellement, elle peut mettre en place des moments d'échanges sur des thèmes tels que l'éducation.
- elle favorise les contacts entre les parents et cherche à développer une vie de quartier par l'organisation de réunions, de fêtes, d'animations ponctuelles (marché aux puces, trocs, soirée raclette, sorties, camps, exposition de photos, ...), de mise à disposition du Centre pour des anniversaires d'enfants.

Des contacts avec certains parents se tissent régulièrement durant toute l'année à travers des moments d'échanges informels avant et après les activités avec les enfants. D'autres moments plus formels, comme les réunions de parents pour la préparation d'un camp ou les « soirées-parents » organisées pour présenter les activités réalisées, ainsi que les fêtes de quartier, permettent d'entretenir et d'approfondir ces contacts et ces liens privilégiés.

d) La collaboration avec d'autres institutions et groupements

La collaboration avec les écoles, les activités du parascolaire, les associations de parents d'élèves, les UAC, les TSHM, les CASS et les centres d'animation socioculturelle de la région environnante (p. ex. Jardin Robinson de Balexert, Maison de quartier de St. Jean, Maison de quartier Asters-Servette) permet de travailler de manière complémentaire en développant d'autres projets (collaboration, organisation de fêtes, etc.).

e) Les cours, les ateliers et les camps

Le Centre propose des cours, des ateliers et des camps destinés aux enfants à un prix modique afin de rendre ces activités accessibles à tous. Les objectifs des cours sont multiples : favoriser l'expression artistique des jeunes, partager un plaisir en commun, ouvrir d'avantage les activités du Centre aux enfants du quartier, créer de nouveaux liens, etc. Les cours et les ateliers s'inscrivent dans notre projet pédagogique qui favorise un esprit de responsabilité et de tolérance entre tous les partenaires.

Les camps (5 à 6 jours) et les « petits camps » (2 à 4 jours) reposent sur un projet pédagogique permettant de poursuivre et de développer notre action socioéducative complémentaire à celles de la famille et de l'école en direction des enfants.

Ils ont, par ailleurs, comme principaux objectifs de :

- permettre à certains enfants de faire une première expérience de vie communautaire en dehors de la vie familiale et scolaire ;
- favoriser le développement personnel et la création de lien social. Chaque participant étant encouragé à « trouver sa place » et à expérimenter de nouvelles relations avec autrui ;
- d'optimiser le processus de socialisation et d'autonomie des enfants (par ex. apprendre à gérer le rangement de ses affaires dans un dortoir) ;

- partager un mode de vie communautaire (procédure de décision, participation aux tâches communes, etc.) ;
- d'augmenter la diversité des activités que nous proposons le reste de l'année ;
- favoriser un esprit de débrouillardise en adaptant une partie du programme de la journée selon la météo, les imprévus et les projets des enfants et de l'équipe d'animation ;
- d'offrir la possibilité aux enfants de visiter des régions de la Suisse romande (voire d'autres régions) et de les faire participer à des excursions riches en expérience et découverte ;
- sensibiliser les enfants à de multiples centres d'intérêts (par ex. musées, vie à l'alpage, patrimoine historique, etc.) ;
- d'initier les enfants à des activités sportives diverses (randonnée, ski, etc.) ;
- d'offrir des loisirs et une possibilité de camp à des prix très abordables ;
- favoriser des contacts nouveaux et différents entre l'équipe d'animation et les enfants, voire entre les enfants.

1.5.2 Les adolescents

Le Centre propose un accueil aux adolescents âgés entre 12 et 18 ans. Un cadre est créé pour leur permettre de faire des expériences au sein de la collectivité en toute sécurité. Dans cet espace, l'équipe d'animation transmet des valeurs et des règles nécessaires au déroulement de la vie quotidienne.

Le Centre est un point de repère dans la ville, dans le quartier. C'est un lieu de détente, de retrouvailles. C'est un espace reposant, ludique, où le jeune est écouté et reconnu pour ce qu'il est.

C'est un lieu d'intégration sociale. Le jeune, en particulier le nouveau-venu, n'est pas laissé à lui-même ou dans l'anonymat. L'équipe d'animation s'enquiert du vécu de chacun lors de l'accueil. L'échange, le dialogue sont les moyens privilégiés pour créer la confiance et consolider les liens, ainsi que pour faire émerger les aspirations.

C'est un lieu de créativité, où le jeune est incité à gérer son temps libre. Chaque usager est encouragé à prendre des responsabilités selon ses possibilités. Le choix et l'organisation de certaines activités est laissé à leur initiative.

C'est un lieu de civilisation et de culture, où le respect, la solidarité, l'engagement personnel sont valorisés. L'équipe d'animation s'inscrit en faux face aux attitudes d'individualisme, de consommation et d'activisme effrénés. Elle cherche à instaurer un climat de convivialité, d'épanouissement partagé. Elle favorise l'autonomie de la réflexion. Elle vise à stimuler le regard critique sur l'activité humaine.

C'est un lieu d'information, de prévention où l'utilisateur peut obtenir de l'aide lorsqu'il rencontre des difficultés d'ordre social, scolaire, sanitaire ou d'orientation professionnelle. Une attention particulière est portée aux phénomènes de violence et de toxico-dépendance.

a) Les ouvertures

Le Centre propose un accueil hebdomadaire, ainsi que durant certains congés scolaires.

b) Cercle d'études

En collaboration avec le Cycle d'orientation des Coudriers, le Centre propose une aide aux jeunes pour leurs devoirs, offert par des enseignants du collège.

c) Cours & ateliers

Ils sont organisés en fonction de la demande des usagers. Ces activités ont pour but de proposer des initiations à un moindre coût.

d) Sorties, camps, etc.

Le Centre propose et organise des activités de plein-air et des camps, où les jeunes sont invités à prendre part à l'organisation.

e) Collaborations

Le Centre cherche à collaborer étroitement avec les familles, avec les institutions en relation avec des adolescents, ainsi qu'avec tout organisme qui œuvre en faveur de la jeunesse.

1.6 La politique financière

Comme nous l'avons déjà signalé pour les activités en accueil libre, le Centre favorise les activités gratuites (ou à un coût minimum). Nous désirons répondre ainsi à la situation socioéconomique du quartier (quartier populaire) et à une volonté de promouvoir et de garantir de bonnes conditions d'accessibilité à une majorité d'enfants, d'adolescents et d'usagers du Centre. C'est ainsi, que nous désirons nous rapprocher d'un concept d'accès et de convivialité proche de la « place de jeu du village » où l'ensemble des « usagers-habitants » ont accès à une large palette d'activités en opposition au concept de parc de loisirs (d'attraction) payant où seuls les « clients-consommateurs » ont accès aux jeux.

Par exemple, nous essayons de rendre accessible et de promouvoir :

- deux à trois fois dans l'année des spectacles gratuits pour enfants (clown, magicien,...) dans nos locaux ;
- la participation aux fêtes de quartier et des animations gratuites ;
- des activités sportives, des concerts, des soirées pour les adolescents ;
- un accueil et des mises à disposition de locaux à d'autres institutions, associations et groupements divers ;
- etc.

Cependant, lors d'activités bien définies, une participation financière est demandée :

- pour les centres aérés ;
- les mises à disposition des locaux pour les fêtes privées ;
- les camps, les sorties, etc.

Une réduction peut-être accordée à certains usagers. C'est ainsi que, par exemple, lors d'un camp, un rabais peut être octroyé aux familles nombreuses ou en difficultés financières.

2. L'organisation du Centre

Répartition des fonctions, compétences et tâches des partenaires internes

Introduction

Le mandat de tous les centres est défini par la loi relative aux Centres de loisirs (J.6.11) du 15 mai 1998 et par la Charte cantonale des centres du 22 septembre 1993³.

Chaque centre est organisé sous la forme d'une association au sens des articles 60 à 79 du Code civil suisse.

Les associations font partie de la « Fédération des centres de loisirs et de rencontres » (FCLR) où sont regroupés les centres de loisirs. La Fédération est l'un des quatre partenaires de la structure cantonale : Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), l'Association des communes genevoises et les syndicats signataires de la Convention collective de travail pour le personnel.

La FASe édicte des normes cantonales, assure la distribution des ressources entre les centres concernant le personnel d'encadrement (animateurs et moniteurs) et elle est l'employeur du personnel. Les associations sont par délégation les « employeurs quotidiens » des animateurs mis à disposition du centre par la FASe.

Les associations des centres sont subventionnées par les communes pour les frais de fonctionnement (gestion, d'équipement et d'animation). Les communes mettent à disposition des centres des locaux et des services. Les associations gèrent leur budget de fonctionnement, dont elles sont responsables et ont des ressources propres, produit de leurs activités.

Chaque centre a deux partenaires internes : des bénévoles, organisés en association et des professionnels, mandatés par la FASe, qui constituent les deux piliers du centre : le pilier associatif et le pilier professionnel.

Le rôle et compétences de chaque partenaire sont définis par les dispositions cantonales (Loi J 6.11, Charte, Convention collective de travail) et les normes et décisions de la FASe. Au niveau interne, le rôle et les compétences de chaque organe sont définis par les Statuts et le présent Projet institutionnel du Centre. Concernant le pilier associatif, le Projet précise le rôle et compétences de l'Assemblée générale et du Comité de gestion. Concernant le pilier professionnel, il précise le rôle et compétences du colloque et de chaque animateur.

D'une manière générale, nous essayons de développer une praxéologie selon un modèle de fonctionnement privilégiant des allers-retours entre théorie et pratique. Cette dialectique permet de favoriser un processus de communication qui met en interaction l'équipe d'animation et le comité de gestion afin de développer une forme d'intelligence collective où la capacité de réflexion, du savoir agir et prendre des décisions ensemble est primordiale.

³ « La Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures du canton de Genève », Genève, FASe, septembre 1993. La Charte est un texte de référence pour tous les partenaires du système cantonal des centres. Elle complète et développe les éléments contenus dans la loi J.6.11 du 15 mai 1998.

2.1 Le pilier associatif

2.1.1 Rôle et compétences de l'association

L'Association du Centre de loisirs des Franchises, Vieusseux, Villars a été créée par une Assemblée générale constitutive le 4 juillet 1994. Les premières ouvertures régulières ont été effectives en 1995.

L'Assemblée a approuvé les statuts de l'association qui ont été mis à jour en avril 2001⁴. Les buts et l'organisation de l'association sont définis dans les statuts. Ces statuts établissent que l'association est « sans but lucratif, politiquement et confessionnellement neutre » et qu'elle a pour but la mise en activité, la gestion et l'animation du Centre en tenant compte des besoins de la population du quartier dans son ensemble.

L'association est:

- attentive aux besoins réels de la population, l'informe de ses activités, sollicite ses propositions et l'invite à participer à son assemblée générale ;
- elle s'efforce de rassembler les forces nécessaires à la poursuite de ses buts ;
- elle favorise la concertation entre les groupes qui sont actifs dans son environnement pour promouvoir l'action socioculturelle et associative ;
- elle donne aux parents les moyens de créer un projet éducatif pour leurs enfants ;
- elle développe une relation par laquelle l'intérêt de l'utilisateur rejoint celui de la collectivité ;
- elle met ses équipements à disposition et peut prêter ou louer des locaux, dans le respect de la convention cadre d'utilisation des locaux, ou d'une convention similaire établie avec l'autorité communale.

L'association est composée de membres individuels, de membres collectifs et de membres de droit comme la Délégation à la jeunesse (Dej), qui représente l'autorité communale. Toute personne physique manifestant de l'intérêt pour la vie de l'association et tout groupement, société ou paroisse ayant son siège dans le quartier et y exerçant son activité principale peut devenir membre de l'association à condition de faire une demande d'adhésion, approuvée par l'Assemblée générale et de payer une cotisation annuelle. Les employés de la FASE ne peuvent pas devenir membres de l'association dans laquelle ils travaillent.

Les organes de l'association sont : l'Assemblée générale, le Comité de gestion et l'organe de contrôle et/ou les vérificateurs de compte. C'est l'Assemblée générale qui élit des vérificateurs de compte parmi des membres de l'association qui ne font pas partie du Comité. Les vérificateurs rendent compte de leur travail directement à l'Assemblée générale comme condition préalable pour que l'Assemblée donne décharge au Comité de gestion pour son activité durant l'exercice écoulé.

⁴ Statuts de l'Association du Centre de loisirs des Franchises, Vieusseux & Villars, 11 avril 2001.

2.1.2 Rôle et compétences de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle est l'organe de décision en ce qui concerne les orientations globales, les lignes d'actions, la ligne idéologique et politique, la politique budgétaire et le projet institutionnel du Centre.

Elle est composée par les membres individuels, collectifs et de droit, avec une seule voix délibérative par membre. Les employés ont le droit de participer à l'Assemblée avec voix consultative.

L'Assemblée générale a les compétences suivantes selon les statuts (article 11) :

Elle se prononce sur tout objet figurant à l'ordre du jour et notamment sur :

- l'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ;
- l'approbation des rapports d'activités et des comptes de l'exercice écoulé ;
- l'admission ou l'exclusion des membres ;
- les propositions de modification de statuts ;
- le montant de la cotisation annuelle ;
- l'adoption du programme et des projets d'animation ;
- l'adoption du budget annuel ;
- elle élit les membres du Comité de gestion et désigne parmi eux le Président et le Trésorier ;
- elle élit deux vérificateurs des comptes et leurs suppléants ;
- elle donne décharge au Comité de gestion pour son activité durant l'exercice écoulé.

2.1.3 Rôle et compétences du Comité de gestion

Le Comité a les compétences suivantes selon les statuts (article 14) :

- il est constitué des membres élus par l'Assemblée générale, pour ce qui concerne les bénévoles. Les animateurs participent au Comité avec voix consultative. Les moniteurs et le personnel administratif et technique peuvent désigner un représentant au Comité avec voix consultative ;
- il est le répondant du Centre devant l'Assemblée générale et le garant face aux autorités, au quartier, aux utilisateurs. Le Comité gère et représente l'association en conformité avec les statuts et les décisions de l'Assemblée générale. Il engage valablement l'association vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres, dont, en tout cas, celle du Président ou du Trésorier ;
- il doit rendre des comptes sur les subventions qu'il reçoit et les budgets d'encadrement qui lui sont attribués. Il établit les demandes de subvention à l'intention des organes de subventionnement. Il doit aussi argumenter les projets de budgets qu'il élabore ;
- il représente l'association à la FCLR.

Ses compétences sont de deux ordres :

a) Il est l'organe qui élabore et présente à l'Assemblée générale toute proposition relative aux orientations globales, aux lignes d'actions, à la ligne idéologique et politique, à la politique budgétaire, au Projet institutionnel du Centre ;

b) Il est l'organe de décision en ce qui concerne les projets d'animation, leurs objectifs, les priorités, l'organisation générale du Centre et du programme d'activités, ainsi que l'allocation des moyens nécessaires à leur réalisation ;

- il fonctionne en étroite collaboration avec l'équipe d'animation ;
- il doit faire en sorte que l'équipe d'animation ait les moyens de mettre en place la politique décidée et en vérifie la gestion adéquate ;
- il décide de l'attribution d'une enveloppe financière à chaque projet d'animation ;
- il décide des horaires d'ouverture du Centre et ratifie les horaires de travail des animateurs, sur la base des propositions du colloque des animateurs ;
- il propose à la FASE l'engagement et le licenciement ou le changement d'affectation du personnel, conformément aux statuts du personnel de la FASE, après consultation de l'équipe d'animation ;
- il définit la répartition des tâches au sein de l'équipe d'animation, sur préavis de celle-ci.

En bref, le Comité de gestion est responsable de gérer les ressources humaines, financières et matérielles de l'association.

Les séances tenues dans le cadre du Comité sont de trois ordres :

a) Le Comité se réunit *in corpore* avec l'équipe d'animation pour :

- faire l'état de situation générale ;
- discuter de nouvelles propositions ;
- déterminer les priorités ;
- préparer les rapports annuels et toute proposition faite à l'Assemblée générale ;
- procéder à l'évaluation des actions menées.

Lorsque la situation le nécessite, le Comité ou le colloque peuvent demander la présence de la secrétaire et/ou des moniteurs.

b) Pour la gestion courante, le Comité délègue un Bureau du Comité qui tient des séances administratives à l'issue desquelles les décisions sont notifiées dans un « cahier décisionnel » faisant apparaître le ou les sujets évoqués ainsi que l'accord donné. Ce Bureau peut aussi se tenir lorsqu'une décision doit être prise dans l'urgence. Un animateur représente l'équipe au sein du bureau, avec voix consultative.

c) Pour mener à bien des tâches ou des études particulières, le Comité peut mandater une Commission (pour du moyen ou long terme) ou un groupe de travail pour statuer sur des questions ponctuelles. Le Comité précise le mandat de ces Commissions, en particulier leurs tâches, les délais, et cas échéant les compétences déléguées explicitement par le Comité. Les

Commissions sont constituées de membres du Comité de gestion et d'un représentant de l'équipe d'animation. La répartition de chacun des membres du Comité au sein de ces Commissions est rediscutée annuellement.

2.2 Le pilier professionnel

2.2.1 Rôle et compétences du colloque

- il est constitué des animateurs ;
- c'est un lieu d'échange, de réflexion, de décision, de régulation et d'évaluation entre ses membres ;
- chacun y rend compte de son activité afin de permettre à tous d'avoir une vue d'ensemble du projet ;
- c'est un lieu où s'énoncent les difficultés, où l'on s'entraide pour les résoudre ;
- les besoins nouveaux qui émergent sur le terrain y sont exposés ;
- c'est le lieu où s'élaborent et se décident les projets et les propositions qui seront soumis au Comité. Ces projets et propositions sont conçus conformément aux orientations du Centre, au Projet institutionnel, au projet annuel et aux directives du Comité. Dans tous les cas, les propositions et projets sont présentés collectivement; l'équipe en est porteuse. Plusieurs propositions peuvent être soumises au Comité concernant un problème de même nature. Les avantages et inconvénients à court terme de chaque proposition ainsi que les incidences à plus long terme (p. ex. mobilisation importante des ressources, notamment en personnel), sont exposés de manière à ce que le Comité puisse choisir en toute connaissance de cause.
- c'est le lieu où sont examinées les modalités de mise en oeuvre et la faisabilité des options définies par le Comité ;
- l'équipe d'animation propose au Comité l'engagement des moniteurs nécessaires ; elle supervise le travail des moniteurs ; le cas échéant, elle informe le Comité des difficultés rencontrées ;
- il répartit les tâches générales de fonctionnement et nomme les responsables de secteur ;
- le planning de l'emploi du temps de l'équipe d'animation en fonction du cadre horaire du Centre (présences, absences, congés, vacances, remplacements) est proposé par le colloque au Comité pour ratification ;
- il désigne les animateurs délégués avec voix consultative au Comité de gestion ;
- la durée du colloque peut être prolongée lors de séances extraordinaires plus longues ou lors de regroupements de l'équipe d'animation.

2.2.2 Rôle et compétences de chaque animateur

(cf. cahier des charges des animateurs, Convention collective de travail)

- chaque animateur assume un ou plusieurs secteurs d'activité et est chargé d'en rendre compte au Comité. Si plusieurs animateurs travaillent dans le même secteur d'activité, l'un d'entre eux doit en être le référent ;
- chaque animateur tend à promouvoir la vie associative et socioculturelle ;
- l'animateur met en place les activités en fonction des objectifs et des options définies avec le Comité ;
- il gère le budget attribué aux activités dont il a la responsabilité ;
- l'animateur rend compte au colloque des activités dont il est responsable, pose ses problèmes, parle de ses difficultés, propose des solutions et des projets nouveaux. Il est responsable des objectifs fixés de son secteur devant le colloque ;
- il participe activement à l'élaboration des rapports, ainsi qu'aux bilans et évaluations effectués
- il supervise la gestion administrative du personnel d'encadrement et du personnel administratif et technique du Centre (contrats de travail, assurances sociales, absences, congés, remplacements) ; il s'assure de la mise au courant du personnel engagé.



Glossaire

CASS : Centre d'action sociale et de santé

Dej : Délégation à la jeunesse

FASe : Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

FLCR : Fédération des centres de loisirs et de rencontres

TSHM : Travailleur social hors-murs

UAC : Unité d'action communautaire